

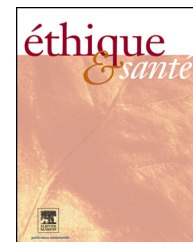


Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



ARTICLE ORIGINAL

Exhibition ou respect du corps humain



Exhibition or respect of human bodies

J. Lagrée

Rennes 1, 135, rue Belle-Épine, 35510 Cesson Sévigné, France

Disponible sur Internet le 31 août 2017

MOTS CLÉS

Cadavre ;
Respect du corps ;
Humanité de
l'homme ;
Exposition
bodyworlds

Résumé En 1977, l'anatomiste allemand Gunther von Hagens invente une technique de conservation et de sculpture des corps morts appelée plastination pour laquelle il dépose un certain nombre de brevets. À partir des années 2000, il organise dans de nombreux pays des expositions intitulées Bodyworlds où il expose des corps humains (ou animaux) dans des positions ludiques, sportives ou de la vie courante (jusqu'à une copulation). Ces expositions, interdites en France en raison du principe de non-commercialisation du corps humain, rencontrent un succès phénoménal. Elles se justifient par des critères pédagogiques de vulgarisation et esthétiques, tout en recherchant de plus en plus le sensationnel. Revenir sur les justifications avancées par les organisateurs de ces expositions et les critiques qui leur ont été faites doit nous permettre de réfléchir à la légitimité de l'esthétisation d'un corps humain mort et, du même coup, au statut ontique et éthique du cadavre et plus généralement sur ce qui fait l'humanité de l'homme dont la personne se manifeste et se révèle dans son corps.

© 2017 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

KEYWORDS

Corpse;
Respect;
Humanity of man;
Bodyworlds
expositions

Summary In 1977, Gunther von Hagens discovers how to keep human bodies looking alive by the way of plastination. He organises all around the world exhibitions (Bodyworlds) of human dead bodies. This paper reflects his justifications (aesthetic, pedagogical...) to see if and how they can be legitimated. By the way, it analyses the ontological and ethical status of the corpse and, more generally, what makes the humanity of a man whose person is shown and revealed in his body.

© 2017 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Adresse e-mail : Jacqueline.lagree@orange.fr

<http://dx.doi.org/10.1016/j.etiqe.2017.07.006>

1765-4629/© 2017 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Je voudrais analyser ici la part respective de la raison et du sentiment dans les réactions de rejet ou de fascination face à certains traitements du corps humain mort en m'appuyant sur l'exemple de l'œuvre de l'anatomiste allemand Gunther von Hagens. Son objectif primitif était de continuer l'œuvre des anatomistes anciens et de fournir un matériau d'étude à tout public, mais il a été vite supplanté par la création d'une exposition *Körperwelten* (*Body Worlds*) qui, présentant des corps plastifiés dans des postures de vivants, pose un certain nombre de problèmes éthiques. Cela peut nous aider à réfléchir à la dimension corporelle de la dignité de la personne humaine ainsi qu'au statut du cadavre. G. von Hagens entend montrer le corps humain tel qu'il est et rendre hommage aux anatomistes qui ont « *transgressé les convenances occidentales* » dans le passé, pour découvrir le fonctionnement du corps humain et mieux le soigner. Cette justification, d'abord scientifico-pédagogique, puis esthétique, est-elle tenable ?

Cette exposition a vite donné lieu à une entreprise commerciale fort lucrative, avec une thématique constamment renouvelée dans une recherche croissante de sensationnel. Suite aux protestations des Églises et des défenseurs des droits de l'homme, des cadavres de provenance fort douteuse ont été retournés en Chine et les cadavres utilisés proviennent semble-t-il, désormais de dons.

De nombreuses voix se sont élevées pour ou contre cette exposition : les unes fascinées par le spectacle, les autres choquées, soit par les préjugés qui commandent la position des corps (hommes en posture héroïque et femmes en position alanguie), soit par des considérations religieuses, soit pour des raisons juridiques et morales.

Dès 2008 le CCNE avait dénoncé l'ambiguïté de cette exposition :

S'agit-il d'une exposition artistique ? Scientifique ? Pédagogique ? Spectaculaire et visant au sensationnel ? Un peu comme dans les documentaires publicitaires, il y a un mélange de plusieurs fonctions qu'il faudrait au minimum expliciter ; le non-dit majeur est la prime au voyeurisme sous couvert de science et de pédagogie, qui permet le camouflage de la transgression¹.

En même temps que j'éprouvais face à ce projet une réaction de dégoût et de rejet, je pensais à la réaction, parfaitement neutre, suscitée par les corps de Pompéi, figés par la lave. J'ai donc voulu élucider, justifier ou corriger une réaction immédiate et me poser quelques questions simples sur le respect dû au corps humain, vivant ou mort, sur les questions éthiques posées par la pratique de l'anatomie et donc, pour le dire brutalement, sur la différence entre un cadavre et une charogne, et finalement sur la place que peut conserver — ou doit avoir — la référence au sentiment non seulement dans la rationalité éthique (l'exigence intime du devoir) mais bien aussi dans la réflexion éthique.

Le statut du corps humain

Sans m'attacher ici à la différence entre le corps et la chair, entre ce corps qui est mien, tel qu'il me présente

objectivement à autrui, le corps que j'ai, et le corps que je suis, mon corps subjectivé tel que je l'éprouve, je partirai simplement de la différence entre le corps vivant et le corps du défunt, le cadavre. Le corps est objet de respect non en tant que système d'organes, de tissus, de cellules, mais en tant que *manifestation de la personne*. En respectant un corps, y compris à l'hôpital, c'est une personne que je respecte. C'est bien cela la leçon d'Antigone qui veut, contre la loi civile, enterrer le corps de son frère car la loi naturelle qui incite à respecter les morts, est plus impérieuse que la loi civile². À cet égard la règle « *il faut respecter les morts* » peut être envisagée, et elle l'a été chez les Anciens, les Stoïciens comme le livre de Tobie, comme une prolepse et une notion commune. Quant à la façon de les respecter, en les enterrant, en les brûlant, en les laissant dévorer par les bêtes sauvages, voire même en les mangeant, cela relève des habitus culturels.

Respect et utilisation du corps humain

Le corps humain n'est pas un objet ou une machine, même si l'on exploite sa force de travail, si on le manipule, si on le blesse, voire si on le prive de la vie. Et cependant, le respect ne s'adresse pas au corps comme tel mais à la personne³ dont ce corps a été la manifestation. Un animal peut susciter en nous de l'affection, de la crainte, voire même du respect, comme le montrent les bonnes pratiques de chasse qui interdisent de traiter n'importe comment un animal tué. Toute pièce de gibier offerte est présentée selon des règles : par exemple, la tête sous l'aile pour un oiseau et non pas tenu par le cou...

Le respect est la reconnaissance de la valeur absolue que j'accorde à la personne humaine qui ne doit jamais être traitée simplement comme un moyen mais toujours comme une fin en soi⁴. Le corrélat du respect que j'ai pour une personne est la *dignité* que je lui reconnais en tant qu'être humain. Et cette dignité signifie que sa valeur est inconditionnée, qu'elle ne vaut pas en fonction de mon affection ou de mon intérêt mais bien en elle-même. La dignité ne se morcelle pas et ne se monnaie pas. La dignité a d'ailleurs été reconnue et inscrite comme principe constitutionnel dans les diverses déclarations des droits de l'homme, indépendamment de toute autre considération. Une des conséquences en est le statut non commercial du corps humain qui impose chez nous la gratuité du don de sang ou d'organes, le principe de non-malfaisance, l'interdit de le blesser, sauf à des fins de guérison. Assurément ces principes sont beaux mais ils sont inappliqués. L'anatomie constitue-t-elle une exception justificatrice ?

La difficulté de l'anatomie

L'anatomie est une discipline scientifique qui eut du mal à s'établir en raison de la transgression qu'elle impose du

² Le refus du rite religieux implique l'absence de repos de l'âme.

³ « *Le respect, nous dit Kant, s'applique uniquement aux personnes, jamais aux choses* » Kant *Critique de la raison pratique* 1788, Livre II, ch. 3.

⁴ Sur ce thème cf. Kant *Fondements de la métaphysique des mœurs*, section II.

¹ Avis du 6/8/2008 une atteinte à la dignité humaine.

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/7509998>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/7509998>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)